Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 5 OCTOBRE 2023, À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Patrick Boucher	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
Invités :	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires publiques
	Yann Belzile	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Stéphanie Bourgeois	Présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 78e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Il mentionne qu'en l'absence du président-directeur général, la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman, agira à titre de secrétaire.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le jeudi 24 août 2023, de la séance spéciale tenue le mardi 5 septembre 2023 et de l'extrait de résolution par voie électronique du 12 septembre 2023
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
     - 7.1.2 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 2022-2023
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
     - 7.2.1 Rapport annuel du comité de prestation et des soins et services aux usagers
     - 7.2.2 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2022-2023
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 12 septembre 2023
   - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 septembre 2023
   - 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 20 septembre 2023
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
     - 9.1.3 Nomination du directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 Contrats de sages-femmes
     - 9.4.2 Rapport vérificateur général du Québec (VGQ) - Gestion des contrats de gré à gré au CIUSSS de l'Estrie - CHUS
     - 9.4.3 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'exercice financier 2023-2024
     - 9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Résidence du Boulevard
     - 9.4.5 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) Coopérative de travail Résidence Sérénité
     - 9.4.6 Demande d'une licence
     - 9.4.7 Registre des signataires autorisés RAMQ
   - 9.5 Intégrer la mission universitaire

10. Divers
10.1 Campagne de financement Centraide
11. Huis clos
11.1 Cadres supérieurs
11.2 Déclaration excédentaire – 5300, rue Courville à Waterloo (ancien CHSLD Waterloo)
11.3 Remplacement du système de ventilation au bloc opératoire (Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Granit)
11.4 Santé globale des ressources humaines
12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 24 août 2023, de la séance spéciale tenue le mardi 5 septembre 2023 et de l'extrait de résolution par voie électronique du mardi 12 septembre 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 24 août 2023, de la séance spéciale tenue le mardi 5 septembre 2023 et de l'extrait de résolution par voie électronique du mardi 12 septembre 2023, ils sont adoptés tels que soumis.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 25 août au 5 octobre 2023, a été transmis aux membres.

Le président et la présidente-directrice générale adjointe font part des différentes activités ayant eu lieu.

Le président revient sur un article publié cette semaine mettant en lumière l'équipe de la salle de réveil de l'Hôpital Fleurimont, qui a conçu un horaire de travail ayant grandement amélioré l'indice de bonheur des employés. Ce projet novateur lui a valu d'être lauréate aux Prix d'excellence 2023-2024 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS dans la catégorie Mobilisation de la communauté interne.

Une motion de félicitation est faite pour l'ensemble des sept lauréats des Prix d'excellence du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2023-2024.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, la présidente-directrice générale adjointe fait rapport au conseil d'administration, pour le premier trimestre (avril, mai et juin 2023), du nombre de mises sous une garde

préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

7.1.2 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) 2022-2023

Le président invite Dre Stéphanie Bourgeois, présidente du CMDP, à présenter le rapport annuel 2022-2023.

Docteur Bourgeois présente les activités professionnelles réalisées par les comités centraux dans le cadre de leurs obligations légales au cours de l'année 2022-2023 et fait état des défis vécus à la sortie de ces trois dernières années de pandémie.

Elle mentionne les éléments proposés du Projet de loi 15 qui viendront changer la gouvernance et les instances décisionnelles, avec la création, entre autres, du conseil interdisciplinaire où les quatre conseils apprendront à travailler ensemble, à partager leurs enjeux et à rechercher des solutions pluridisciplinaires. Elle exprime que le CMDP compte participer pleinement à la création et au fonctionnement de ce conseil et l'utiliser pour continuer à mettre de l'avant son expertise professionnelle et sa connaissance des problématiques du terrain en tant que comité aviseur du Président-directeur général.

En terminant, elle remercie les membres du conseil d'administration pour leur diligence et dévouement.

Le président remercie Docteure Bourgeois pour la présentation et les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Rapport annuel du comité de prestation des soins et services aux usagers 2022-2023

Le président invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter le rapport annuel du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers 2022-2023.

Monsieur Forest explique le mandat du comité qui a pour fonctions de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à :

- identifier et analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers et, plus particulièrement dans le cas des infections nosocomiales, en prévenir l'apparition et en contrôler la récurrence;
- s'assurer qu'un soutien est apporté à la victime et à ses proches;
- assurer la mise en place d'un système de surveillance incluant la constitution d'un registre local des incidents et des accidents aux fins d'analyse des causes des incidents et accidents et recommander au conseil d'administration de l'établissement la prise de mesures visant à prévenir leur récurrence ainsi que la prise de mesures de contrôle, s'il y a lieu (article 183.2 de la LSSSS).

Il fait état des membres composant le comité et présente en détail les réalisations ayant eu lieu tout au cours de l'année 2022-2023.

Monsieur Forest termine en présentant les recommandations soumises par le comité durant l'année au comité de vigilance et de la qualité.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

7.2.2 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2022-2023

Monsieur Forest poursuit en présentant le rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2022-2023.

Ce comité a pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte, de façon efficace, de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services rendus et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes. De plus, le comité assure, auprès du conseil d'administration, le suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ou du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées.

Il fait état des membres composant le comité et présente en détail les réalisations ayant eu lieu tout au cours de l'année 2022-2023.

Le président remercie Monsieur Forest pour les présentations et les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 12 septembre 2023

Madame Rachel Hunting, présidente du comité, mentionne les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 septembre 2023

Le président fait part des sujets traités lors de la rencontre.

8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 20 septembre 2023

Monsieur André Forest, président du comité, fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7357 à 7390 – 2023-10-05

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

RÉSOLUTION : CA-7391 – 2023-10-05

Relative à la nomination de chefs de services et/ou de départements

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 19 septembre 2023;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

- la nomination du Dr Pierre-Aurèle Morin, à titre de chef de Service en médecine transfusionnelle, du Département de médecine de laboratoire, pour un mandat de 4 ans à partir du 24 octobre 2022.
- la nomination du Dr Philippe Martin, à titre de chef de Service de microbiologie, du Département de médecine de laboratoire, pour un mandat de 4 ans débutant le 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2027.
- la nomination de la Dre Caroline Langlais, à titre de chef de Service de pédiatrie, du Département de pédiatrie, pour un deuxième mandat de quatre ans à partir du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2027.
- la nomination d'un mandat intérimaire en date du 12 septembre 2023 à la Dre Geneviève Baron, à titre de chef du département de santé publique. (Dr Éric Lampron-Goulet a quitté sa fonction de chef de département de santé publique le 12 septembre 2023).
- une prolongation de nomination de M. Patrice Lamarre, à titre de chef du département de pharmacie, jusqu'à ce que le comité de nomination puisse avoir lieu et que le processus de nomination formelle jusqu'au conseil d'administration soit complété. Le mandat devait prendre fin le 17 septembre prochain.

9.1.3 Nomination du directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence

RÉSOLUTION : CA-7392 – 2023-10-05

Relative à la nomination du directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence

CONSIDÉRANT :

- le départ de l'actuel directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence, Dr Wayne Smith;
- l'acceptation de Dr Jasmin Bouchard du nouveau mandat;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : le docteur Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, sous la direction des services professionnels, à compter du 5 octobre 2023, pour un mandat d'une durée de 4 ans.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-7393 – 2023-10-05

Relative aux contrats de sages-femmes

CONSIDÉRANT :

- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des Sages-Femmes du Québec;
- qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec l'établissement;
- l'évaluation faite par le conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
- les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels : le nombre de suivis annuels, les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacement des congés fériés, absences pour maladie, etc.;
- que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, ainsi que le Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, de procéder à l'embauche de la sage-

femme nommée ci-dessous, tel que proposé par le comité exécutif du conseil sage-femme :

Jacynthe Spénard, sage-femme à temps partiel occasionnel de 28 h/semaine, avec 25 suivis annuels, pour une période débutant le 10 octobre 2023 et se terminant le 31 mars 2025.

9.4.2 Rapport vérificateur général du Québec - Gestion des contrats de gré à gré au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-7394 – 2023-10-05

Relative au Rapport vérificateur général du Québec - Gestion des contrats de gré à gré au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- l'accord favorable du Vérificateur général du Québec à l'égard du projet de plan d'action de l'établissement;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le plan d'action de l'établissement.

9.4.3 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'exercice financier 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-7395 – 2023-10-05

Relative à la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'exercice financier 2023-2024

CONSIDÉRANT :

- que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour trois (3) années à compter du 28 octobre 2021, soit pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
- que la Loi sur les services de santé et les services sociaux, plus précisément, l'article 290, spécifie qu'avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours;
- que nous devons tenir compte de la Loi sur le vérificateur général du Québec;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2022-2023 et de leur verser les honoraires professionnels s'y afférant au montant de 77 000 $ (excluant les taxes);

DE TENIR COMPTE : de la Loi sur le vérificateur général du Québec et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférant, tant au niveau des auditeurs externes annuels qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Résidence du Boulevard

RÉSOLUTION : CA-7396 – 2023-10-05

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Résidence du Boulevard

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire; et
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 19 novembre 2023 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 20,6 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.5 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) Coopérative de travail Résidence Sérénité

RÉSOLUTION : CA-7397 – 2023-10-05

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) Coopérative de travail Résidence Sérénité

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;

– l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
– l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

l'accord des membres du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 24 septembre 2023 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 5,6 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.6 Demande d'une licence

RÉSOLUTION : CA-7398 – 2023-10-05

Relative à la demande d'une licence

CONSIDÉRANT :

- qu'une telle résolution est exigée par le Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la personne-ressource de l'établissement à compléter la demande;
- qu'aucune licence n'a été émise à l'établissement pour la période débutant le 29 septembre 2023;
- qu'une telle licence est requise par la loi pour faire des tirages moitié-moitié afin de financer des activités sociales réunissant des groupes d'employés;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Mme Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières (DRF) et membre du Comité bien-être de la DRF au travail, comme personne désignée à la section 2 – Identification de la personne-ressource de la demande de licence de tirage moitié-moitié de moins de 5 000 $ de la Régie des alcools, des courses et des jeux, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.4.7 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7399 – 2023-10-05

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Centre de réadaptation Estrie (18393) :

- Mme Chantal St-Onge, coordonnatrice DSAD-SSG-DTSA;
- Mme Julie Pearson, directrice adjointe DSAD-SSG-DTSA.

9.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.0 Divers

10.1 Campagne de financement Centraide 2023

La présidente-directrice générale adjointe informe les membres de la campagne de financement Centraide 2023. Elle indique que l'établissement souhaite poursuivre l'emphase sur les jeunes et les familles sous le nom « La jeunesse tatouée sur le cœur » pour contrer la pauvreté, la maladie, la santé mentale, le rejet, la détresse, l'isolement et la violence.

Ainsi, Centraide vise à briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pour ce faire, il travaille avec plusieurs types de partenaires qui apportent une vision, une expertise et un soutien permettant d'avoir un plus grand impact dans la réalisation de sa mission.

Pour 2023, c'est la direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat qui joue le rôle d'ambassadeur de campagne et l'objectif est de 80 000 $.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Karine Duchaineau, Annie Boisvert et de M. Yann Belzile.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

11.1 Cadres supérieurs

Les démarches réalisées pour la nomination des cadres supérieurs sont présentées pour adoption.

11.1.1 Nomination de Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée

RÉSOLUTION : CA-7400 – 2023-10-05

Relative à la nomination de Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur;
- la nomination de Mme Nathalie Sheehan au poste de directrice de la fluidité et des unités hospitalières;
- la qualité de la candidature de Mme Rosane Rivard afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Rosane Rivard à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée.

11.1.2 Prolongation de l'intérim de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

RÉSOLUTION : CA-7401 – 2023-10-05

Relative à la prolongation de l'intérim de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversaux – DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée;
- l'entérinement d'une nouvelle nomination au poste de directeur de l'hébergement en soins de longue durée;
- le besoin de permettre au nouveau directeur de l'hébergement en soins de longue durée de participer au processus de sélection de son directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la prolongation de l'intérim de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversaux – DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée pour une période de trois (3) moins, soit du 24 septembre au 9 décembre 2023.

11.1.3 Nomination de Dr Marc-Antoine Rivard à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée

RÉSOLUTION : CA-7402 – 2023-10-05

Relative à la nomination de Dr Marc-Antoine Rivard à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de 3 équivalents temps complet répartis sur 4 postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
- la nomination de Dr Mario Viens au poste de directeur des services professionnels et le départ de Dre Marie-Laure Collinge;
- la qualité de la candidature de Dr Marc-Antoine Rivard;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Marc-Antoine Rivard à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée (3 jours/semaine) à la Direction des services professionnels.

11.2 Déclaration excédentaire – 5300, rue Courville à Waterloo (ancien CHSLD Waterloo)

Le président dresse l'état de situation pour la déclaration excédentaire et après échange, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7403 – 2023-10-05

Relative à la déclaration excédentaire – 5300, rue Courville à Waterloo (ancien CHSLD Waterloo)

CONSIDÉRANT :

- que la vétusté de l'immeuble a occasionné la relocalisation complète de la clientèle hébergée, laissant ainsi l'immeuble vacant;
- que l'établissement ne planifie aucune activité dans cette installation et qu'en conséquence, un processus de disposition doit être amorcé;
- que tout processus de disposition débute par une déclaration d'immeubles excédentaires;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : excédentaire l'immeuble portant l'adresse 5300, rue Courville à Waterloo et les numéros de lot suivants, en vue de sa disposition :

- 6 527 771;
- 3 987 402.

11.3 Remplacement du système de ventilation au bloc opératoire (Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Granit)

Le président donne des explications pour le remplacement du système de ventilation au bloc opératoire et la résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-7404 – 2023-10-05

Relative au remplacement du système de ventilation au bloc opératoire (Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Granit)

CONSIDÉRANT :

- que la vétusté des installations mécaniques et électriques actuelles du secteur requiert leur remplacement puisqu'elles ont dépassé leur durée de vie utile;
- que le maintien des activités du bloc opératoire est essentiel à l'offre de service;
- que son éloignement des autres établissements occasionne des enjeux importants pour les usagers et le maintien de l'offre de service;
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieur à 4 millions de dollars canadiens;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'établissement à publier un appel d'offres en construction pour réaliser les travaux de remplacement du système de ventilation au bloc opératoire (Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Granit) d'une valeur estimée à plus de 4 millions.

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à procéder à la signature du contrat à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du projet.

11.4 Santé globale des ressources humaines

Monsieur Yann Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, se joint aux membres et présente en détail le bilan de la planification estivale de la main-d'œuvre 2023.

S'ensuit un échange entre les membres du conseil d'administration et M. Belzile sur les différents sujets présentés.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

_____ _____

Jacques Fortier, président

Robin Marie Coleman, secrétaire